

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine

Direction du Patrimoine Culturel

Monsieur Thierry WAUTERS**Directeur**

Mont des Arts, 10-13

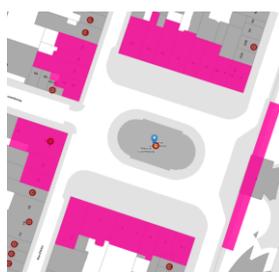
B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 09/04/2025

N/Réf. : IXL30003_740_PROT**Gest. :** TS**V/Réf. :** 2271-0207**Corr DPC:** Michèle Herla**NOVA :** //**IXELLES. Place du Luxembourg****(= Gare du Luxembourg et l'ensemble de maisons néoclassiques entourant la place classés comme monument / Monument à John Cockerill inscrit à l'inventaire légal)****PROTECTION:** Proposition de classement comme site à la demande d'une ASBL**Demande de BUP – DPC du 25/03/2025****Avis de la CRMS**

Monsieur le Directeur,

Conformément aux dispositions de l'article 225 § 2 du CoBAT et en réponse à votre courrier du 25/03/2025 sous référence, nous vous communiquons *l'avis* émis par la CRMS, en sa séance du 02/04/2025, après examen des documents résultant de l'enquête préalable au classement éventuel de l'objet cité sous rubrique.

■ CONTEXTE PATRIMONIAL

Contexte patrimonial
(© BruGIS)

La place du Luxembourg constitue un ensemble néoclassique remarquable de Bruxelles par son homogénéité, sa monumentalité et sa cohérence. À l'heure actuelle, seul son bâti fait l'objet de mesures de protection : la façade principale de l'ancienne gare du Quartier Léopold (arch. G. Saintenoy, 1853-1855) est classée comme monument par arrêté du 21/11/1991. Les façades à rue et toitures des immeubles entourant la place (arch. A. Trappeniers et L. Mors, 1854) sont classées comme monument l'année suivante (arrêté du 11/09/1992). Ces biens ne disposent pas de zone de protection. La place du Luxembourg se situe en outre en ZICHEE, et est reprise comme patrimoine emblématique au PRDD.

■ HISTORIQUE DE LA PLACE DU LUXEMBOURG

Intégrée au Quartier Léopold (Tilman-François Suys, 1837-1838), première extension urbaine planifiée *extra-muros*, la place du Luxembourg a été aménagée entre 1853 et 1872.

- Entre 1853 et 1855, suite à la création de la liaison ferroviaire entre Bruxelles et le Grand-Duché du Luxembourg, l'architecte Gustave Saintenoy édifie le bâtiment des voyageurs de la gare, implanté de manière axiale par rapport à la rue du Luxembourg. Celui-ci est conçu dans le style néo-Renaissance et préfigure le renouvellement stylistique des années 1850.
- Le long des trois autres côtés de la place, les architectes Antoine Trappeniers et L. Mors conçoivent des immeubles néoclassiques « comme un programme ordonnancé selon une composition d'ensemble symétrique et subtilement hiérarchisée par le rythme et le traitement

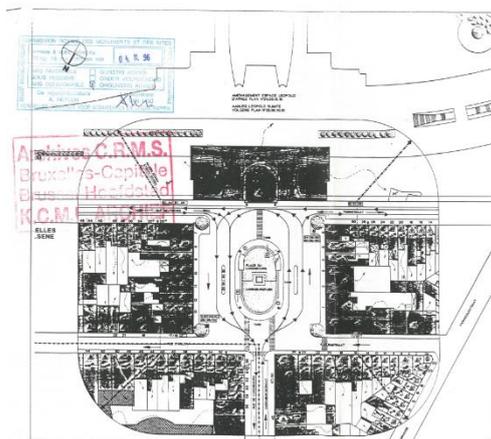
architectural (saillies, bossages, balcons, ornementation des baies, traitement de la corniche). »¹ Les façades des immeubles centraux et d'angle se différencient par une ornementation plus accentuée. Les rez-de-chaussée, rythmés par des arcades en harmonie avec le dessin de la gare, reçoivent un traitement adapté à leur fonction commerciale.

- L'espace public de la place du Luxembourg bénéficie d'un soin tout particulier. À la demande de la Commune d'Ixelles, le terre-plein central est aménagé en 1866 sous la forme d'un square planté, entouré d'un grillage bas et d'un large trottoir. Cette réalisation advient dans le contexte du développement des squares dans l'agglomération bruxelloise. Dans le quartier Léopold, le square de Meeûs (alors nommé place de l'Industrie) avait été inauguré quatre ans auparavant.
- L'aménagement de la place est achevé en 1872 avec l'inauguration du monument à John Cockerill, dû au sculpteur Pierre-Armand Cattier.

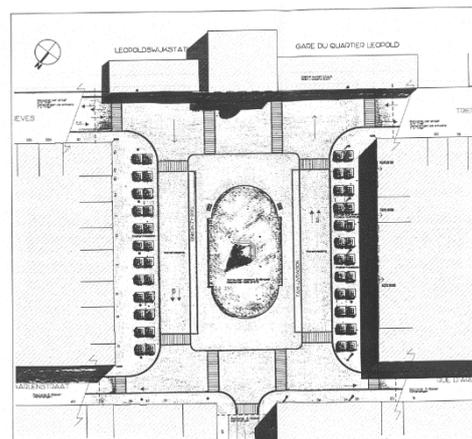


La place du Luxembourg au début du 20^e siècle. Carte postale © urban.brussels Aménagement actuel de la place du Luxembourg. Photographies © urban.brussels

La place ne connaît pas d'évolution majeure jusqu'à la fin du 20^e siècle, lorsque l'aménagement de l'Espace Léopold (1989-1995) et la création de la gare souterraine de Bruxelles-Luxembourg, recomposent l'arrière-plan de la perspective monumentale depuis la rue du Luxembourg. Si l'ancien bâtiment des voyageurs de Saintenoy perd sa fonction, sa façade est néanmoins maintenue et intégrée au complexe du Parlement Européen.



Situation existante de la place, avant 1996.
(Archives CRMS)



Projet de réaménagement de 1996.
(Archives CRMS)

Le réaménagement de la place est projeté en 1996, en application des principes du premier *Manuel des Espaces publics*, publié l'année précédente², et dans le sillage de l'étude « Place du Luxembourg.

¹ Voir Christophe LOIR, *Ixelles et ses paysages néoclassiques*, p. 83.

² Marie DEMANET et Jean-Pierre MAJOT (dir.), *Manuel des espaces publics bruxellois*, 1995.

Embellissement, projets pour Bruxelles », réalisée en 1993 par la Fondation Roi Baudouin³. Le plan entend répondre aux enjeux contemporains formulés par le *Manuel*, tout en s'inspirant des caractéristiques visuelles, spatiales et matérielles du paysage urbain néoclassique. Les interventions initialement projetées consistent à élargir les trottoirs latéraux de la place, y implanter un double alignement d'arbres, agrandir le trottoir du terre-plein central et lui donner une forme rectangulaire.

Interrogée sur ce projet en sa séance du 16 octobre 1996⁴, la CRMS plaide pour un plus grand respect de la configuration historique de la place du Luxembourg, notamment le maintien et la restauration du terre-plein central, en ce compris son trottoir ovale. La Commission souscrit alors à l'élargissement des trottoirs latéraux, mais demande d'opter pour un alignement d'arbres dont la hauteur ne dépasserait pas les rez-de-chaussée des immeubles classés, ainsi que de généraliser à l'ensemble de l'espace public un revêtement pavé rejointoyé au sable et non au mortier. Ces remarques ont été intégrées dans le plan définitif, dont est issu l'aménagement actuel de la place. Dans son état actuel, la place du Luxembourg résulte donc de deux phases d'aménagement distinctes : celle d'origine (1853-1872), dont le bâti, le square central et le monument à Cockerill sont conservés, et le réaménagement de 1996, exécuté selon les codes du paysage urbain néoclassique, tout en répondant aux exigences d'usage contemporaines.

■ OBJET DE LA DEMANDE

La présente demande, introduite sur par une association de quartier, propose de classer comme site la totalité de l'assiette de la place du Luxembourg (incluant ses trottoirs, le terre-plein central et le Monument à John Cockerill). Elle est fondée sur les arguments suivants :

- Il s'agit de l'une des plus anciennes places de gare encore existantes conservée jusque dans sa structure spatiale circulaire d'origine ;
- Elle est la plus aboutie dans sa conception néoclassique d'ensemble et dans le soin apporté à l'aménagement ;
- dès sa création, le quartier en damier dont elle constitue un aboutissement, faisait lui-même figure d'exception par son étendue et son homogénéité.



Périmètre de classement proposé par les demandeurs

■ AVIS DE LA CRMS

Après examen des documents à l'appui de la proposition de protection, la Commission souscrit à l'argumentaire développé par les demandeurs, et le complète avec les considérations suivantes.

❖ Intérêt historique :

La place du Luxembourg constitue un témoignage du développement urbanistique des faubourgs de Bruxelles au 19^e siècle, ainsi que des transformations urbaines motivées par l'arrivée du chemin de fer dans les années 1840. Elle constitue un exemple précoce et remarquable de la typologie de la place de gare néoclassique, combinant un équipement (la gare), une architecture monumentale et ordonnée, et un agencement urbanistique destiné à organiser les flux (giration autour du terre-plein central) et à baliser l'accès vers la ville par une rue perpendiculaire cadrant une perspective monumentale (rue du

³ Brigitte LIBOIS et Herman STYNEN (dir.), *Place du Luxembourg. Embellissement, projets pour Bruxelles*, 1993.

⁴ Cet avis et les documents de 1996, issus des archives de la CRMS, sont consultables au Centre de Documentation d'urban.brussels

Luxembourg). Sa phase d'aménagement originelle s'est étendue sur une vingtaine d'années, fruit d'interventions d'architectes et sculpteurs réputés (G. Saintenoy, A. Trappeniers, P.-A. Cattier). Le réaménagement de 1996 a préservé ces caractéristiques historiques et s'est inscrit dans le respect des formes urbaines préexistantes de la place.

❖ Intérêts artistique et esthétique :

La place du Luxembourg constitue un espace particulièrement représentatif du néoclassicisme des années 1850 : ses façades forment un ensemble homogène, fondé sur une composition géométrique, des jeux de symétrie et un ordonnancement rigoureux, tout en annonçant l'émergence du style néo-Renaissance. L'espace public y fait l'objet d'un soin particulier, dans l'esprit des grandes places néoclassiques de la fin du 18^e siècle où l'architecture d'ensemble et la composition spatiale valorisent un monument implanté au centre de l'espace.

Un square végétalisé est établi sur la place, entouré d'une bordure de pierre bleue moulurée surmontée d'une grille de faible hauteur. En son centre est érigé un monument dû au sculpteur Pierre-Armand Cattier (1872), dédié à l'industriel belgo-britannique John Cockerill, entouré d'ouvriers du secteur sidérurgique représentés par les statues d'un forgeron, d'un mécanicien, d'un puddleur et d'un mineur, placées à la base du socle.

❖ Intérêt paysager :

La place du Luxembourg constitue un paysage urbain néoclassique, conçu comme un système dont toutes les composantes se répondent : l'équipement public (la gare), l'architecture traitée comme ensemble uniforme, le square central doté d'un monument, la voirie néoclassique comportant des trottoirs surélevés et des réverbères. La rue du Luxembourg, implantée dans l'axe de la gare, ménage une longue perspective monumentale, dont l'arrière-plan est dédoublé à la fin du 20^e siècle par l'aménagement des institutions européennes.



Square central avec trottoir ovale et bordure moulurée en pierre bleue. © Google Streetview



Perspective de la rue du Luxembourg. © Google Streetview

Le réaménagement de la place en 1996 a subtilement articulé les enjeux urbanistiques de son temps (espace plus large pour les terrasses, végétalisation, gestion des flux), aux principes d'aménagement et à la matérialité de la ville néoclassique. Cet aménagement témoigne des effets du premier *Manuel des espaces publics* de la Région bruxelloise, destiné à stimuler la production d'un espace public de haute qualité.

❖ Intérêt urbanistique :

La place du Luxembourg illustre les jeux d'échelles propres à l'urbanisme néoclassique : elle s'inscrit dans le tissu urbain rectiligne du quartier Léopold, même si sa conception est plus tardive d'une vingtaine d'années. À l'échelle du quartier, son agencement spatial (originel et maintenu lors des travaux de 1996) permet l'organisation des flux liés au chemin de fer : un axe monumental, la rue du

Luxembourg, assure la jonction entre la gare et le quartier Royal. Les quatre accès latéraux de la place sont disposés de manière symétrique, et font référence aux destinations desservies par la ligne de chemin de fer : rue d'Arlon, rue de Trèves. À l'échelle de la voirie, la place du Luxembourg comporte tous les aménagements propres à la période néoclassique : pavés de grès et de porphyre, trottoirs surélevés, réverbères et mobilier urbain.

Pour les raisons évoquées ci-dessus, **la CRMS émet un avis favorable sur la proposition de protection de la place du Luxembourg.**

Dans le cas présent, elle suggère néanmoins **d'opter pour une inscription sur la liste de sauvegarde**, dans la mesure où la matérialité de la place et les formes urbaines ne sont, pour la plupart, plus d'origine mais issues de la campagne de réaménagement de 1996. Celle-ci s'est toutefois inscrite en parfaite harmonie et respect des principes néoclassiques (cf. avis CRMS), ce qui a permis à l'ensemble de conserver sa cohérence, et justifie aujourd'hui d'une protection. Ce type d'approche permet une évolution future de la place pour répondre aux enjeux urbanistiques actuels (végétalisation, durabilité, accessibilité, mobilités douces et partagés...), tout en s'inscrivant dans les principes qui ont guidé son aménagement du 19^e siècle jusqu'à nos jours : conservation du square central, de son monument et de son trottoir ovale, recours aux matériaux et techniques de pose traditionnels, symétrie de l'aménagement, homogénéité de la composition, simplicité du dessin, maintien des perspectives monumentales, ...

La CRMS préconise d'ailleurs l'inscription de ces caractéristiques dans les conditions accompagnant la protection, ainsi que la délimitation d'une zone de protection tenant compte des perspectives monumentales et du prolongement de l'architecture d'ensemble de la place dans les rues d'Arlon et de Trèves.

Elle recommande en outre de **davantage documenter la campagne de réaménagement de 1996-1997** qui, tout en répondant aux enjeux de son temps, s'est inscrite avec subtilité dans ce paysage urbain néoclassique remarquable.

Cette demande émane d'une association de quartier, soucieuse, comme la CRMS de préserver nos paysages urbains historiques. La CRMS s'en réjouit, et rappelle qu'elle avait sollicité, déjà en 2022, le classement en tant que sites de trois espaces publics néoclassiques remarquables : la place des Barricades, la rue Coppens et le quartier du Grand-Hospice et du Béguinage⁵. Ces trois demandes sont, malheureusement, jusqu'à présent demeurées sans suite.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.


A. ANTENNE
Secrétaire


S. VAN ACKER
Président

c.c. à : mherla@urban.brussels ; hlelievre@urban.brussels ; cleclercq@urban.brussels ; lleirens@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; protection@urban.brussels ; info.persoons@gov.brussels ; wstevens@gov.brussels ; tparent@gov.brussels ; jdebruyne@gov.brussels

⁵ Voir les avis en ligne sur le site de la CRMS : [place des Barricades](#), [rue Coppens](#), [quartier du Béguinage](#).